

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3114

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Reventilation d'autorisations de programmes

service : Délégation générale au développement urbain

**Rapporteur : Monsieur David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

**Absents excusés :** M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

**Absents non excusés :** MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

## Séance publique du 25 juin 2012

### Délibération n° 2012-3114

|                         |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| commission principale : | urbanisme                                                                                                                                                                                         |
| commune (s) :           | Bron                                                                                                                                                                                              |
| objet :                 | <b>Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Reventilation d'autorisations de programmes</b> |
| service :               | Délégation générale au développement urbain                                                                                                                                                       |

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dans le cadre de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée le 21 février 2008, la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Bron ont décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Bramet aux abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret (ce qui représente globalement une surface à aménager d'environ 16 000 mètres carrés).

Ces opérations nécessitent une reventilation d'autorisations de programmes entre les différents budgets.

Le projet aux abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret prévoit :

- l'amorce de la voie nouvelle : réalisation d'un premier tronçon de la voie reliant l'école à la rue Hélène Boucher avec places de stationnement,

- la rue Bramet : cette rue accueille 2 équipements publics d'importance pour le quartier : le groupe scolaire Pierre Cot rénové et agrandi ainsi que le pôle associatif regroupant un gymnase et des salles associatives.

Le projet prévoit l'aménagement d'une vingtaine de places de stationnement en accompagnement du pôle associatif, ainsi que la reconfiguration du carrefour situé sur la rue Hélène Boucher.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programme par délibérations des 29 novembre 2010 et 18 avril 2011 pour un montant total de 1 242 948 € en dépenses et 366 409 € au budget principal.

Des travaux, relevant du budget annexe de l'assainissement, évalués à 97 400 € HT sont nécessaires pour finaliser le projet. Ces travaux concernent la réalisation d'un réseau d'assainissement et d'un réseau eaux pluviales (mise à niveau des grilles et avaloirs sur la rue Bramet). Ce montant peut être déduit sur l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération :

|                   | Autorisation de programme initiale | Mouvement | Autorisation de programme finale |
|-------------------|------------------------------------|-----------|----------------------------------|
| 0P06O1978 (€ TTC) | 1 242 948                          | - 97 400  | 1 145 548                        |
| 2P06O1978 (€ HT)  | 0                                  | + 97 400  | 97 400                           |

Le projet aux abords du centre commercial se constitue de :

La rue Bramet redressée sera l'un des principaux axes de composition du quartier renouvelé. Elle permettra de mettre en relation directe et en continuité une chaîne d'équipements et de services : commerces, équipements publics, lieux de culte, square du cœur de quartier. Il s'agira d'accorder une priorité à la continuité des trottoirs et à la perception visuelle homogène sur l'ensemble du parcours. Cette rue accueillera aussi le tout premier programme de construction de logements liés à la rénovation urbaine du quartier. Le programme est le suivant :

- création de stationnements aux abords de l'opération Etablissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA),
- réalisation de l'amorce de la rue Guynemer reprofilée : l'aménagement de ce tronçon sud de la rue Guynemer préfigurera le traitement qui sera adopté pour les futures voies secondaires du quartier. Ce tronçon sera à mettre en accord avec la livraison nécessairement phasée de la voie,
- réalisation des abords de l'opération Epareca côté Brossolette.

C'est sur la rive Brossolette que sont attendues les modifications les plus importantes, en terme d'implantation du bâti. Cette partie du projet accueillera la construction d'une moyenne surface de 800 mètres carrés (650 mètres carrés de surface de vente et 150 mètres carrés de réserves) en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements R + 3 complété par un programme d'activités sur 500 mètres carrés environ.

Le projet a fait l'objet d'individualisations d'autorisations de programme par délibérations des 29 novembre 2010 et 18 avril 2011 pour un montant total de 2 131 735 € en dépenses et 1 095 340 € au budget principal.

Des travaux relevant du budget annexe de l'assainissement évalués à 125 000 € HT sont nécessaires pour finaliser le projet. Ces travaux concernent la réalisation d'un réseau d'assainissement et d'un réseau eaux pluviales. Ce montant peut être déduit sur l'autorisation de programme individualisée au budget principal afin de ne pas impacter le coût global de l'opération :

|                   | Autorisation de programme initiale | Mouvement  | Autorisation de programme finale |
|-------------------|------------------------------------|------------|----------------------------------|
| 0P06O1977 (€ TTC) | 2 131 735                          | - 125 000€ | 2 131 610                        |
| 2P06O1977 (€ HT)  | 0                                  | + 125 000€ | 125 000                          |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

#### Approuve :

a) - la reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 1978 - Bron : Terrillon - Abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret, pour un montant de 97 400 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2012 :

|                   | Autorisation de programme initiale | Mouvement | Autorisation de programme finale |
|-------------------|------------------------------------|-----------|----------------------------------|
| 0P06O1978 (€ TTC) | 1 242 948                          | - 97 400  | 1 145 548                        |
| 2P06O1978 (€ HT)  | 0                                  | + 97 400  | 97 400                           |

b) - la reventilation de l'individualisation de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 1977 - Bron : Terraillon - Abords du centre commercial, pour un montant de 125 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2012 :

|                   | Autorisation de<br>programme initiale | Mouvement | Autorisation de<br>programme finale |
|-------------------|---------------------------------------|-----------|-------------------------------------|
| 0P06O1977 (€ TTC) | 2 131 735                             | - 125 000 | 2 131 610                           |
| 2P06O1977 (€ HT)  | 0                                     | + 125 000 | 125 000                             |

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.**